

Accueils de Loisirs Jeunesse

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - annexe au dossier d'inscription

▶ LECTURE RESPONSABLE

Pour faciliter le travail de l'équipe encadrante, vous avez la responsabilité en tant que parents de lire l'ensemble de ce document. Des évolutions de fonctionnement (règles sanitaires, conditions d'accueil, etc) peuvent avoir lieu en cours de saison, auquel cas vous en serez informé.es par mail.

Article 1 - Posture et valeurs

Les Accueils de Loisirs de l'Espace Social et Culturel Du Diois (ESCDD) mettent tout en œuvre pour que nos actions permettent aux enfants d'apprendre à vivre en société dans le respect, la solidarité et la tolérance, et encouragent et satisfassent leur curiosité.

L'ESCDD souhaite que les parents s'impliquent dans le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. Des réunions et des temps d'échanges leur sont proposés.

Article 2 - Conditions d'accueil

Sauf exception approuvée par nos services, nous accueillons les jeunes à partir de 11 ans révolus et jusqu'à la fin de leurs 14 ans.

Article 3 - Adhésion et inscriptions

ADHÉSION

Une adhésion de 5 € par mineur est facturée une fois par an et est valable du 1er septembre au 31 août.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à l'Accueil de l'ESCDD (1^{er} étage) aux horaires d'ouverture. A chaque nouvelle saison, il vous faudra nous transmettre à nouveau un **justificatif de vaccination** et un **dossier d'inscription** dûment remplis. Vous vous engagez par ailleurs à nous signaler tout changement de **coordonnées** au cours de l'année.

Les tarifs des activités dépendent de vos revenus (barème à 11 tranches). Vous devez dès lors nous fournir - au moment de la première inscription de la saison - un **justificatif de ressources** (attestation Quotient Familial CAF/MSA ou à défaut dernier avis d'impôts de l'ensemble des membres du foyer). Si vos revenus évoluent pendant l'année, merci de nous le signaler avant toute nouvelle inscription afin que les changements soient bien pris en compte.

Article 4 - Réservations et annulations

Les réservations à la journée sont obligatoires : pour les journées vacances et pour les soirées. La réservation à la demi-journée n'est pas possible. La réservation n'est pas obligatoire pour les mercredis hors vacances.

Le règlement se fait à la réservation.

Une annulation de réservation ou une demande de mise en liste attente doit se faire obligatoirement par mail (<u>contact@escddd.fr</u> et <u>alei@escdd.fr</u> en copie), ou sur place auprès de l'Accueil.

Attention aux frais d'annulation :

- 25% de retenue pour une annulation à plus de 14 jours
- 50% de retenue pour une annulation entre 7 et 13 jours
- 100% de retenue pour une annulation à moins de 7 jours

Le trop-perçu fera l'objet d'un avoir ou pourra être remboursé sur demande (fournir RIB).

Dans tous les cas, nous vous remercions de signaler l'absence de votre enfant dès que possible, afin que nous puissions proposer une place à une autre famille en liste d'attente.

Les aides VACAF vous seront attribuées pour chaque journée complète où l'enfant a été présent (vacances scolaires uniquement). Cette aide est déduite du prix de journée lors de la réservation, mais en cas d'annulation payante ou gratuite de vos réservations, celle-ci sera calculée sur le prix de journée sans aide et un complément vous sera refacturé.

Une facturation de régulation sera faite au début du mois ou en fin de période afin de prendre en compte les éventuelles modifications de réservation (réintégration liste d'attente, annulations, etc.).

Article 5 – Fonctionnement

	Journée vacances	Mercredis	Soirée (vacances)	Soirée (hors-vacances)	
Arrivée	9h30 → 10h	A partir de 12h	14h	18h 22h	
Départ	à 17h	Jusque 17h	21h		

Les mineurs qui sont accompagnés doivent l'être **jusque dans les locaux** de l'accueil de loisirs (sauf indication contraire) et confiés à l'animateur.ice accueillant.e. La responsabilité de l'association s'arrête au départ de l'enfant de nos locaux.

Les conditions d'arrivée et de départ d'un mineur non accompagné doivent être convenues entre ses responsables légaux et la responsable de l'accueil de loisirs jeunes.

Les jours de sortie, il faut prévoir : un pique-nique + une bouteille d'eau. Nous fournissons le goûter tous les jours.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol des effets personnels des jeunes (téléphone, consoles, bijoux, vêtements, argent de poche...).

Article 6 - Autorisations / Informations

En communiquant mon numéro d'allocataire, j'autorise le personnel habilité par la CAF à consulter certaines informations de mon dossier d'allocations familiales (adresse, composition familiale, quotient familial). En communiquant mon adresse mail, je consens à être contacté par l'ESCDD pour les besoins liés à l'inscription (envoi factures, infos parents, etc.)

Article 7 - Barème tarifaire

	Α	В	С	D	E	F	G	Н	I	J	K
Quotient Familial	0	251	376	501	626	751	826	1001	1251	1501	2001
Quotient Familiai	250	375	500	625	750	825	1000	1250	1500	2000	9999
Journée	7,00€	7,70€	8,50 €	9,20€	10,20€	11,70€	14,00€	15,30€	17,00€	18,90€	21,00€

Article 8 - Calendrier ouverture réservations 2023-24

MERCREDIS (à la journée uniquement)					
Accueil Die		Inscriptions et réservations pour l'année, à partir du :			
Journée	mercredi 6 septembre \rightarrow mercredi 3 juillet	Lundi 21 août (dès 13h)			

VACANCES SCOLAIRES (à la journée uniquement)							
Accueil	Die	Ouverture à 13h des					
		Inscriptions	Réservations				
AUTOMNE	Lundi 23 → vendredi 27 octobre	Lundi 18 septembre	lundi 2 octobre				
FIN ANNÉE		Fermé					
HIVER	Lundi 19 → vendredi 23 février	Lundi 18 septembre	lundi 29 janvier				
PRINTEMPS	Fermé (séjour à organiser avec les jeunes)						
ÉTÉ	(à définir)	(à définir)	mardi 21 mai				